JANVIER - FEVRIER 2020 Tableau réalisé par Monsieur Battistella

- AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

P.8

- VOUS SOUHAITEZ AIDER UNE ASSOCIATION

P.9

- ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020 P.9
- LES AMUS'CADETS

P.11

- CLUB DE L'ESPÉRANCE

P.11

- BIBLIOTHÈQUE

P.12





GAIETE * RÉSOLUTIONS

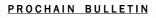
ALLEGRESSE JOYEUX

RENCONTRES SINCÉRITÉ

M 0 T

EPANOUISSEMENT





- Dépôt des articles 6 mars 2020
- Agrafage du bulletin 16 mars 2020

MAIRIE - 11 place de l'Église - LA REGRIPPIÈRE Tél. 02.40.33.63.14. contact@mairie-laregrippiere.fr

La Regrippière

VŒUX DU MAIRE

Les adjoints ont fait le point sur les dossiers communaux. Pour ma part ce sera un rapide tour d'horizon sur le syndicat de Pays Vignoble Nantais et la Communauté de commune.

Le syndicat de Pays a peu mobilisé les élus, je le regrette. Un toilettage des statuts a été fait afin de permettre un fonctionnement plus dynamique. J'espère que les futurs élus sauront en profiter afin d'être écouté, entendu par nos grands voisins que sont la communauté urbaine, les Mauges et le Nord Vendée. Le syndicat procède aussi en ce moment à la rénovation et mise aux normes du Musée du Pallet.

La Communauté de commune Sèvre et Loire :

Depuis notre fusion nous nous sommes employés à unifier nos pratiques. Par exemple la commission solidarité à fait évoluer précisément toutes les aides directes (subventions) et indirectes (mise à disposition de bâtiments) afin d'être équitable mais aussi afin de connaître le véritable coût des différentes actions et apporter ainsi des réponses tant aux bénéficiaires qu'aux contribuables.

La compétence eau et assainissement étant maintenant à la Communauté de commune, celle-ci va construire une nouvelle station sur le site des Carrières afin de remplacer nos deux lagunes. Le marché est en cours de finalisation. Nous pourrons en dire plus sur le coût et le calendrier dans quelques jours. C'est le premier investissement important de la Communauté de commune dans ce domaine. Cet ouvrage couvrira les besoins actuels de la Z.A.C. Il restera encore un potentiel de raccordements. D'importants travaux de rénovation vont être engagés. Les équipements sont nécessaires pour notre territoire mais tout le monde doit savoir qu'entre le véritable coût et le prix accepté par le consommateur, il y a une différence d'un million d'euros par an.

De même un travail est en cours pour unifier les pratiques musicales, là encore entre le véritable coût et le prix accepté, il conviendra de trouver un compromis supportable. Et puis il y a eu cette année un transfert de compétence important : le PLU. Il y a un an j'ai dit y être favorable pour une cohérence territoriale à la condition que toute la richesse (y compris le foncier bâti) revienne à la Communauté de commune. Il y a eu des engagements. Les futurs élus devront veiller. Un bureau d'étude a été choisi, c'est plusieurs années de travail avant de parvenir à un zonage accepté, partagé. Il devra avoir une étroite collaboration entre élus municipaux et communautaires. Le zonage consiste à définir des zones agricoles, naturelles, bâtis résidentiel et zone d'activité. Personne ne contestera, je pense, que nous sommes en zone rurale, donc la principale occupation de l'espace est la polyculture, l'élevage, la vigne, et le maraîchage.

Le climat actuel entre agriculteurs et voisins est parfois délétère suite à des comportements écologiques hystériques comme celui des Coquelicots et le matraquage médiatique.

L'agriculture française n'est pas l'agriculture sud-américaine. En écoutant ou lisant, je suis convaincu que la seule légitimité de ces personnes ou des ces médias est l'ignorance ou la mauvaise foi :

-L'ignorance du rôle de l'agriculture dans notre économie et l'emploi.

-L'ignorance de l'évaluation permanente de l'agriculture dans un cadre légal.

-L'ignorance de l'évolution du budget alimentaire des ménages, du rapport qualité prix en

comparant avec les autres pays.

-L'ignorance de l'augmentation de l'espérance de vie de 10 ans sur les 45 dernières années.

Attention car ce harcèlement écologique s'ajoute à la pression économique de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution, et contribue à l'augmentation des drames humains dans le

monde agricole.

La fracture entre le monde agricole et la société est importante, que chacun parle de ce qu'il connaît, A

ma connaissance Charlie Hebdo n'a jamais dispensé de formation agricole, c'est indispensable pour

distinguer le blé de l'ivraie.

Des évolutions, il y en aura, elles ne se feront pas en claquant des doigts mais elles ne seront possibles

que si elles sont viables économiquement par les producteurs et les consommateurs. La rancœur du

monde agricole est grande. Je souhaite beaucoup de courage aux futurs élus pour ressouder les

populations.

Les élections municipales se dérouleront le 15 mars 2020. Je ne serai pas candidat.

Voici la 19^{ème} fois que je m'adresse à vous à cette traditionnelle cérémonie des vœux. Cette année

encore, cela est l'opportunité de faire le point sur certains dossiers communaux et intercommunaux.

Cette rencontre avec vous je l'ai à la fois appréhendée et aimée.

Appréhendée parce que dans la présentation des réalisations et des projets, je me posais toujours

cette question : ai-je bien répondu à l'attente ? Même si je savais avoir votre confiance ainsi que celui

du conseil municipal, même si j'avais la conscience tranquille puisqu'ayant toujours été animé par la

volonté de faire du mieux possible avec les moyens disponibles.

Aimée parce qu'elle permettait de vous rencontrer, de parler avec de nombreuses personnes, d'avoir

un ressenti de l'opinion. Aimée également parce que c'était un moment de convivialité.

Je vous remercie toutes et tous de cette confiance accordée depuis 31 ans.

Je remercie tous les anciens élus et l'équipe municipale actuelle pour leurs étroites collaborations ainsi

que l'ensemble des employés m'ayant accompagné durant ces années.

Je remercie tous les acteurs économiques, associatifs, enseignants, jeunes et moins jeunes qui font

vivre ce territoire.

Je vous souhaite pour 2020, santé, bonheur dans vos familles, réussite dans votre travail.

Je souhaite aux futurs élus d'avoir une vision de territoire afin de faire les bons choix et ainsi assurer à

Bonn annir.

la population les meilleurs services au moindre coût.

Bonne année à toutes et à tous.

Bonne route à la Regrippière.

René BARON

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 18 novembre 2019 à la mairie, à 20 heures sous la présidence de Monsieur René BARON, Maire.

PRESENTS: M. BARON R. - Mme HOUSSIN E. - M. EVIN P. - MME SIMO C. - M. GUILLOU V. - Mme BAUDRY A. -M. CAILLER R. - Mme DURAND A. - M. GAULTIER JL. - M. JEANNEAU J. - Mme JOLIVET C. - M. PASQUEREAU D. - Mme PETITEAU ME. - Mme LIBEAU E. - M. CLERO E.

EXCUSES: M. DUTEIL G. - Mme HALLE C. - Mme MAZE L. - M. LUCAS E.

M. PASQUEREAU D. est désigné secrétaire de séance.

Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu du 14 octobre 2019. M Le Maire le déclare donc adopté.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE: APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) « GRANDIR ENSEMBLE EN SEVRE ET LOIRE » POUR LA PERIODE 2019-2023

Dans le cadre d'un souhait partagé de développement d'une offre globale de services aux familles sur le territoire, la Communauté de Communes Sèvre et Loire et les 11 communes se sont engagées avec la Caisse des Allocations Familiales (CAF) dans une démarche de Convention Territoriale Globale (CTG).

Celle-ci a pour objet de :

- Référencer et valoriser les offres existantes sur le territoire.
- Recenser et valoriser les acteurs
- Identifier les besoins des familles par l'élaboration d'un diagnostic,
- Définir des axes d'améliorations par l'élaboration d'un plan d'action,
- Préciser et faire évoluer les moyens (humains, matériels, financiers, partenariaux...).

La Convention Territoriale Globale présente le projet politique éducatif à l'échelle de la Communauté de Communes Sèvre et Loire et donc des 11 communes.

Elle prend en compte les Contrats Enfance Jeunesse élaborés entre la Caisse des Allocations Familiales, la Communauté de Communes et les communes et valorise le travail en réseau pour la mise en oeuvre des actions (élus, techniciens et partenaires).

La Communauté de Communes, les 11 communes du territoire et la CAF ont défini ensemble les actions prioritaires à mener sur le territoire pour offrir une réponse adaptée aux besoins des familles. Le diagnostic, les axes prioritaires ainsi que les actions à mettre en oeuvre ont été partagés avec l'ensemble des acteurs (institutionnels, associatifs...)

Les 4 axes suivants ont été retenus dans le cadre de la CTG:

- Petite Enfance : être un territoire qui apporte une réponse adaptée aux besoins des familles et qui valorise les métiers de la Petite Enfance
- Enfance : être un territoire qui prend en compte la singularité des publics et des acteurs en mobilisant ses ressources et ses partenaires
- Jeunesse : avoir une offre éducative variée et accessible, un accompagnement éducatif global
- Parentalité : être un territoire qui s'appuie sur son réseau pour répondre aux difficultés des parents

Cette Convention Territoriale Globale intègre:

- Le contrat d'engagement entre la Caisse des Allocations Familiales, la Communauté de Communes et les 11 communes, Le diagnostic de territoire (annexe 1)
- Le plan d'action (annexe 2)
- Les moyens mobilisés (annexes 3) ; l'engagement de la Communauté de Communes Sèvre et Loire pour la mise en oeuvre des actions, soit un budget estimé à 70 000 €.
- Les modalités de gouvernance (annexe 4)

La durée d'application de cette convention territoriale globale est de 4 ans, du 18 décembre 2019 au 17 décembre 2023.

Le Conseil municipal à l'unanimité a:

- APPROUVER le contrat Convention Territoriale Globale « Grandir Ensemble en Sèvre & Loire » et ses 4 annexes pour la période 2019-2023;
- AUTORISER Monsieur/Madame le Maire à signer cette Convention Territoriale Globale et tous les documents utiles à sa mise en oeuvre.

MUTUALISATION D'UNE BALAYEUSE: AJOUT DE LA COMMUNE DE LA BOISSIERE DU DORE A LA CONVENTION

Les Villes de La Regrippière, Mouzillon et La Boissière du Doré possèdent chacune des espaces publics à balayer. Le matériel nécessaire à cet entretien est relativement onéreux et son utilisation est ponctuelle. Pour ces motifs, elles choisissent la solution d'un achat mutualisé de matériel.

Les Villes de La Regrippière et Mouzillon ont acquis en 2017 une balayeuse. La Ville de La Boissière du Doré souhaite acquérir une part et s'ajouter à la convention. Le coût du matériel s'élevait à 2.052,30 € TTC. La commune de la Boissière du Doré souhaite s'ajouter à la convention d'achat mutuel de la balayeuse.

Après discussion et sur proposition du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- -DECIDE d'ajouter la commune de la Boissière du Doré à la convention d'achat mutuel de la balaveuse
- -DIT que ce matériel restera la propriété de la commune de la Regrippière qui devra assurer ce matériel.
- -DIT que la commune de la Boissière du Doré versera la somme de 285.04 € (soit 50% de la somme HT) sous forme de subvention d'équipement à la commune de LA REGRIPPIERE (Recette pour la commune au compte 13241.
 -DIT qu'une convention sera signée entre les trois communes. Projet joint à la présente délibération.

DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 Mars 2013, décidant d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire communal.

Vu la délibération n°D-20191002-18 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Sèvre et Loire en date du 2 octobre 2019 déléguant l'exercice du droit de préemption à la commune de La Regrippière.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 octobre 2019 déléguant au maire l'exercice du droit de préemption urbain.

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

- Déclaration reçue en mairie le 10 octobre 2019 : Parcelle E 1984 Le Bourg 172 m2 appartenant à CRUZ Pascal (demandé par Me LUQUIAU à SEVREMOINE). Parcelle située en zone Ua du PLU.
- Déclaration reçue en mairie le 19 octobre 2019 : Parcelle E 601 rue de Bretagne 60m2 / E 602 3 rue de Bretagne 73m2 appartenant à Ligue Nationale contre le Cancer (demandé par Me DEXMIER à NANTES). Parcelle située en zone Ua du PLU.
- Déclaration reçue en mairie le 19 octobre 2019 : Parcelle E 614 5133 rue des Bretagne 47m2 appartenant à Ligue Nationale contre le Cancer (demandé par Me DEXMIER à NANTES). Parcelle située en zone Ua du PLU.
- Déclaration reçue en mairie le 05 novembre 2019 :

Parcelle E 1801 9 route de la Tranchais 1957m2

appartenant à CTS SOURICE (demandé par Me LUQUIAU à SEVREMOINE). Parcelle située en zone Ub du PLU.

• Déclaration reçue en mairie le 07 novembre 2019 :

Parcelle C 596 L'Ouche à Renard 422m2 / E 597 3 rue de Bretagne 527m2 appartenant à EMERAUD Michelle épouse SOURICE (demandé par Me TOPIN Laurent à MALIGNY). Parcelle située en zone 1AuB du PLU.

• Déclaration reçue en mairie le 12 novembre 2019 :

Parcelle E 2296 4 rue des Corbetières 598m2 appartenant à M. GILLET Sébastien et Mme BAHUAUD dit GILET (demandé par Me PENARD Cyrille à VALLET). Parcelle située en zone Ubz du PLU.

• Déclaration reçue en mairie le 15 novembre 2019 :

Parcelle C 908 7 impasse du Souchais 625m2 appartenant à M. EMERIAU Olivier et BIOTTEAU Maryse (demandé par Me BREVET Samuel à CLISSON). Parcelle située en zone 1AUb et Ub du PLU.

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

RENONCE à son droit de préemption sur ces biens.

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

PERSONNEL COMMUNAL/ EMBAUCHE PERSONNEL CONTRACTUEL ATTACHE TERRITORIAL

Il est rappelé au Conseil Municipal l'absence de l'agent titulaire en charge de la direction des services.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un directeur général des services afin de maintenir le bon fonctionnement des services la commune.

Il est proposé de créer un poste d'Attaché Territorial contractuel, catégorie A.

Les missions de l'agent consisteront à :

<u>Finance</u>: Préparation intégrale des budgets communaux et suivi des finances (budget général, budget des Aides sociales), comptes administratifs (résultats de fin d'année des budgets), suivi de la dette – inventaire, comptabilité (factures, recettes, emprunts, TVA), rédaction marchés publics adaptés, et suivi des marchés.

<u>Personnel communal</u>: Gestion des carrières des agents et entretiens professionnels, conseils municipaux et commissions, préparation du bureau municipal, présence aux réunions bureau et conseils, préparation et suivi des dossiers, rédaction des délibérations, arrêtés, relatifs aux décisions prises, comptes-rendus des réunions.

<u>Aide sociale</u>: Rendez-vous avec les demandeurs, préparation et suivi des dossiers avec les particuliers, présentation des dossiers en commissions, rédaction des délibérations

<u>Urbanisme</u>: Participation et réalisation des dossiers relatifs au PLU, ZAC, répondre aux questions relatives au PLU et permis de construire.

<u>Elections</u>: Préparation, coordination et présence les jours d'élections pour établissement des procèsverbaux

L'agent effectuera 35 heures/semaine.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **CREER** un poste d'Attaché Territorial contractuel, à 35H/Semaine, catégorie A, Echelon 6, à compter du 25 Novembre 2020. L'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections est applicable.

PERSONNEL COMMUNAL / TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER DECEMBRE 2019

Considérant le recrutement d'un attaché territorial contractuel du 25 novembre 2019 au 17 mai 2020 pour le poste de Directeur général des services à 35H/semaine. Le conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs au 01 décembre 2019 comme suit :

Service Administratif

- 1 Adjoint Administratif Territorial Principal 2ème classe, 35 H
- 1 Adjoint Administratif Territorial Principal 2ème classe, 35 H
- 1 Adjoint Administratif Territorial Principal 2ème classe, 28 H
- 1 Adjoint Administratif Territorial, 19,50 H pour l'Agence Postale

La commune a embauché un Attaché Territorial contractuel en CDD du 25 novembre 2019 au 17 mai 2020 pour le poste de Directeur général des services à 35 H.

Le poste d'Attaché Territorial titulaire à 35 H, et les deux postes d'adjoints administratifs territorial à 28 H restent ouverts mais non pourvus, en cas de besoin.

Service Voirie

- 1 Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, 35 H
- 1 Adjoint Technique territorial à 35h

Deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, 2 postes d'adjoints techniques territoriaux et le poste d'agent de maîtrise principal restent ouverts en cas de besoin, mais non pourvus.

Ecole

1 Agent Territorial Spécialisé Principal de 2ème classe des écoles maternelles (ATSEM), 25.08 H/35

Le poste d'ATSEM Principal de 2ème classe à 10,15ème /35 H est non pourvu, dû à la fermeture d'une classe.

Animation

- 5 Adjoints Territoriaux d'Animation, 3,15H/35 H Temps annualisé, **Postes non pourvus**
- 1 Adjoint Territorial d'Animation Principal 1ère classe, 15,04 H/35 annualisé, **Poste non pourvu**
- 1 Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe, 25.46 H/35

La commune a embauché:

- 3 Adjoints Territoriaux d'Animation en CDD sur une période de 10,5 mois, de fin août 2019 à Juillet 2020 pour les temps d'animation périéducatifs dans le cadre des rythmes scolaires.
- 1 adjoint d'animation principal 1ère classe contractuel en CDD sur 1 an du 23 août 2019 au 22 août 2020 pour coordonner les TAP et la pause méridienne.

Pause Méridienne

- 3 Emplois d'agents de surveillance, en CDI, 4,27/35 H Temps annualisé, suite à reprise d'activité.
- 2 postes d'Adjoint Territorial d'Animation, en CDD au titre de l'accroissement d'activité, à 1H30 par jour scolaire pour la pause méridienne.

Entretien Locaux

- 1 Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe 31,50/35 H
- 1 Adjoint Technique Territorial, 19/35 H

Un poste d'adjoint technique Territorial à 31h50/ semaine reste ouvert mais non pourvu. L'ensemble du personnel représente 9.55 équivalents temps plein pour 19 agents, et 1 saisonnier l'été au service technique. Le Conseil Municipal à l'unanimité: PREND acte du tableau des effectifs au 01 décembre 2019.

INFORMATIONS DIVERSES

❖ Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET):

M. le Maire informe qu'un Plan Climat Air Energie Territoriale sera mis en place à l'échelle de la communauté de commune. C'est une démarche de planification stratégique et opérationnelle. Un comité de pilotage composé d'un élu par commune et présidé par Jacques LUCAS, Vice-Président responsable de la gestion des déchets en suivra l'évolution.

Le PCAET consistera à :

Climat :

- . Réduire les émissions de Gaz à effet de serre
- . Développer le potentiel de séguestration du CO2
- . Analyser la vulnérabilité et adapter le territoire au changement climatique

Air:

. Réduire les émissions de polluants atmosphériques

Energie:

- . Sobriété énergétique
- . Améliorer l'efficacité énergétique
- . Développer les énergies renouvelables
- . Engager des actions de maîtrise de demande en énergie
- . Lutte contre la précarité énergétique
- . Développer les possibilités de stockage d'énergie
- . Optimiser les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur

Territorial:

. Appliquer à l'échelle d'un territoire en tant que périmètre géographique où tous les acteurs sont mobilisés et impliqués (communes, entreprises, associations, institutions, citovens...)

La préparation et la mobilisation des acteurs est en cours. Le diagnostic territorial vient de commencer. La stratégie et les programmes d'actions se feront en 2020.

❖ Accueil de loisirs :

Mme SIMO fait un compte rendu de la réunion du 13 novembre avec le cabinet d'architecte. Après avoir visité les accueils de loisirs de Saint-Fiacre, Le Pallet, Saint-Crespin sur Moine, Masdon sur Sèvre et Boussay, deux hypothèses de projet pour la Regrippiere ont été retenues par le groupe de pilotage. Les deux solutions envisagées permettent d'accueillir au maximum 90 enfants.

Mme PETITEAU demande si les locaux pourront être utilisés pour des animations du relais assistants maternels (RAM) ou la Protection maternelle et infantile (PMI)?

Mme SIMO indique qu'il n'est pas simple de réaliser des conventions d'utilisation avec différents organismes comme le RAM ou la PMI. Cependant, rien n'est exclu.

M. EVIN s'interroge sur les possibilités de subventions du projet. Mme SIMO indique qu'il y aura des possibilités.

M. SIMO présente les deux hypothèses avec les plans des propositions. Ainsi que les points positifs et négatifs de chaque proposition.

M. le Maire souhaite que la prochaine équipe municipale s'approprie le projet d'accueil de loisirs. Compte tenu de l'échéance électorale à venir, il indique vouloir temporiser pour la nouvelle équipe. Il rappelle cependant que si la prochaine équipe municipale continue le projet d'accueil de loisirs, l'année 2020 sera consacrée aux demandes de subventions, aux études et à la recherche de la maitrise d'ouvrage.

M. GUILLOU prend pour exemple la salle des sports. Il indique que le processus avait été le même pour la première année du projet. Il conseille également d'attendre les élections.

M. CLERO est d'accord avec M. le Maire afin de temporiser et attendre les élections.

M. EVIN propose également de voir avec l'équipe éducative en place afin de cerner les futurs besoins et ne pas commettre d'erreur.

M. le Maire indique sa préférence pour la proposition n°2. Il souligne un projet plus ouvert et évolutif.

Mme BAUDRY propose de demander l'avis du Conseil Municipal par un simple vote à main levée afin de donner une indication pour l'équipe municipale suivante.

Suite au vote:

- 13 voix indiquent préférer l'hypothèse n°2.
- 2 voix s'abstiennent.

Rentrée scolaire 2020 : temps d'activité périscolaire

Mme SIMO indique qu'il n'y a pour l'instant pas de remise en cause des temps d'activité périscolaire (TAP) pour la prochaine rentrée scolaire.

Antenne Bouygues Télécom

M. EVIN présente le projet d'antenne radioélectrique à la zone artisanale des treize vents. Les travaux dureront environ une année. Le loyer sera de 5000 € /an sur 12 ans.

Dossier ZAKIAN PERRAULT

M. le Maire indique que la procédure est lancée. Il souligne également qui ne lui appartient pas d'interférer dans le processus de décisions d'un juge.

❖ Commissionnement d'un agent en matière d'infraction à l'urbanisme

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent de la communauté de commune a été désigné pour rechercher et constater par procèsverbal sur le territoire communal les infractions aux règles d'urbanisme.

Ostéopathe

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un ostéopathe souhaite s'installer sur la commune.

Aménagement de la ZAC

Une participation de l'aménageur était prévue dans le traité de concession d'aménagement de 2014 à hauteur de 150 000 € pour financer des équipements publics réalisés par la commune. notamment une nouvelle station de relevage. La compétence assainissement avant été récupérée par la Communauté de Commune, Besnier Aménagement sera tout de même tenu de verser le montant à la commune.

M. le Maire indique que la somme doit-être porté à la connaissance de la nouvelle équipe.

Ouverture de la Mairie

La Mairie sera exceptionnellement fermée le samedi 23 novembre.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

Les dates sont les suivantes :

- Jeudi 12 décembre 2019
- Lundi 20 janvier 2020
- Lundi 10 février 2020
- Jeudi 5 mars 2020

Fin de la séance à 22h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 12 décembre 2019 à la mairie, à 20 heures sous la présidence de Monsieur René BARON, Maire.

PRESENTS: M. BARON R. - Mme HOUSSIN E. - M. EVIN P. - MME SIMO C. - M. GUILLOU V. - Mme DURAND A. - M. GAULTIER JL. - M. JEANNEAU J. - Mme JOLIVET C. - M. PASQUEREAU D. - Mme PETITEAU ME. - M. CLERO F. - Mme MAZE L. - M. DUTEIL G.

EXCUSES: - Mme HALLE C. - M. LUCAS E. - M. CAILLER R. - Mme LIBEAU E. - Mme BAUDRY A.

POUVOIR: Mme BAUDRY Anne donne pouvoir à Mme SIMO Clara

M. DUTEIL G. est désigné secrétaire de séance.

Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu du 18 novembre 2019. M. Le Maire le déclare donc adopté.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération concernant les créances irrécouvrables est annulée en raison de leur absence pour l'année 2019.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat des compétences énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal a délégué un certain nombre de compétences au Maire par délibération en date du 14 avril 2014.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- -DONNE délégation à Monsieur le Maire, sur le fondement de l'article L. 2122-22 12° du CGCT, pour notifier, dans les limites de l'estimation du service des domaines, les offres amiables aux propriétaires fonciers, et répondre à leurs demandes.
- -AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires qui pourront résulter de ces offres et en particulier à signer les accords amiables indemnitaires susceptibles d'intervenir au cours de la procédure ainsi que les éventuels actes notariés de vente,
- -DONNE délégation à Monsieur Le Maire, sur le fondement de l'article L. 2122-22 16° du CGCT, pour agir au nom de la commune, en demande ou en défense, devant le Juge de l'expropriation et, le cas échéant, la Cour d'appel, aux fins de fixation judiciaire des indemnités devant revenir aux propriétaires fonciers,
- -AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir au nom de la commune l'ensemble des formalités nécessaires à la poursuite des opérations d'expropriations et notamment solliciter auprès du Préfet de Loire-Atlantique l'arrêté de cessibilité et notifier l'arrêté de cessibilité et l'ordonnance d'expropriation à intervenir.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ DE FOURNITURE ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes électricité jointe en annexe,

Depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché. Il convient de constater que la plupart des consommateurs sont restés aux tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Dans ce contexte, le SYDELA a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et des services associés en juillet 2015 afin de permettre aux adhérents du groupement de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant les coûts et la procédure de mise en concurrence.

Le groupement d'achat proposé a pour objet un achat répétitif, et est constitué pour une durée illimitée. Cependant, un membre qui le souhaite peut quitter le groupement, en annonçant son intention un an au plus tard avant l'échéance d'un contrat en cours.

La commission d'appel d'offres du groupement est celle du SYDELA, coordonnateur du groupement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **-ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'électricité, annexée à la présente délibération.
- -ACCEPTE l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés.
- **-ACCEPTE** le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2019

-ACCEPTE le représentant du coordonnateur à signer les tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

DÉCLARATIONS DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 Mars 2013, décidant d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire communal.

Vu la délibération n°D-20191002-18 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Sèvre et Loire en date du 2 octobre 2019 déléguant l'exercice du droit de préemption à la commune de La Regrippière.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 octobre 2019 déléguant au maire l'exercice du droit de préemption urbain.

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

- -Déclaration reçue en mairie le 26 novembre 2019 Parcelle E 708p 22 rue des Fontaine 195m2 appartenant à Consort LAURENT (demandé par Me LUQUIAU à GESTE). Parcelle située en zone Ua et 1AUb du PLU.
- -Déclaration reçue en mairie le 02 décembre 2020 Parcelle E 720p Champ de Foire 513m2 appartenant à M. et Mme ROBAST Jean-Yves (demandé par Me PENARD à VALLET). Parcelle située en zone Ua du PLU.
- -Déclaration reçue en mairie le 09 décembre 2020 Parcelle E 853 Les Bois de Foire 162m2 appartenant à M. et Mme GOMET Jean (demandé par Me PENARD à VALLET). Parcelle située en zone 1AUb du PLU.
- -Déclaration reçue en mairie le 11 décembre 2020 Parcelle E 252 Les Bretellières 535m2 appartenant à Groupement Foncier Agricole CHENEAU FRERES Jean (demandé par Me MENANTEAU à CLISSON). Parcelle située en zone Av et Ub du PLU.

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

 -RENONCE à son droit de préemption sur ces biens.

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

INFORMATIONS DIVERSES

Médiation avec M. TERRIEN Luc

Le Maire a accepté une médiation du tribunal de Nantes le 27 novembre afin de trouver un terrain d'entente pour débarrasser le terrain de M. Luc TERRIEN. Mme MALINGRE, greffier, a assuré le premier accueil du rendez-vous.

Les photos aériennes montrent un débarras dans sa propriété. Le Conseil Municipal insiste sur la dangerosité du site et la notion de sécurité publique. Plusieurs feux se sont déclarés durant les dernières années.

Le Maire a accepté un dernier rendez-vous le 30 décembre. Cependant, si l'issue n'est pas favorable, la procédure judiciaire reprendra son cours.

Réunion de coopération intercommunale

Le Maire, représentant des petites communes, relate les échanges de la réunion. Il insiste sur les réflexions à avoir pour le prochain mandat.

La gestion des déchets fera l'objet d'une attention toute particulière. L'unique centre d'enfouissement n'apparait pas suffisant pour l'ensemble du département.

La levée de la Divatte sera également un enjeu pour les futurs élus. Elle protège contre les inondations et s'étend sur trois communes dans son linéaire, Basse-Goulaine pour la partie Nantes métropole, Divatte-sur-Loire et Saint-Julien-de-Concelles pour la CCSL.

Selon le code de l'environnement, la compétence gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi) est devenu obligatoire pour la Communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL) au 1^{er} janvier 2018.

Cependant, l'entretien de la digue est toujours à la charge du conseil départemental et à l'État. Une prolongation avait vu le jour jusqu'en 2020. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un compromis a été trouvé pour proroger la gestion par le Département jusqu'en 2024.

Travaux d'installation de l'antenne Orange

Les travaux d'aménagement du site ont été réalisés. La phase de mise en service au niveau électrique a eu lieu durant la semaine 48. Après la mise en raccordement par la société ENEDIS, la phase de raccordement à la fibre optique va commencer. Aucune date d'achèvement des travaux n'a pour l'instant été communiqué.

Prochaines séances du Conseil Municipal:

Les dates sont les suivantes :

- -Lundi 20 janvier 2020
- -Lundi 10 février 2020
- -Jeudi 5 mars 2020

VIE COMMUNALE

ÉTAT CIVIL 2019

NAISSANCE

- Justine TABARY Née le 7 janvier 4 bis le Champ Oger
- Eloïse TABARY Née le 7 janvier 4 bis le Champ Oger
- Maïly CHEVALIER Née le 16 février 46 rue du Vignoble
- Mathéo FURET Né le 7 mars 5 bis rue de la Chapelle
- Lucas GRECU Né le 29 mars 8. La Bouchefoire
- Aaron COIFFARD AUBOIN Né le 11 mai 12 bis La Bouchefoire.
- Këryan HOUARD VARNIER Né le 30 juin 3, rue des Douves.
- Soline JULIEN Née le 12 juillet 9, rue du Pinier.
- Lya MARY DIDIER LAVAL Née le 23 juillet 12, le Moulin Gourdon.
- Julia ANTHIER CHEVALLIER Née le 25 juillet 14, rue de la Commune.
- Carter MACÉ Né le 10 septembre 2, bis la Ducherie.
- Côme DROUET ROBIN Né le 12 septembre 33, route de la Tranchais.
- Félicien LE COSSEC Né le 27 septembre 22, rue du Pinier.
- Noé DUCHÊNE Né le 15 octobre 3 bis, chemin du Moulin Blanc.
- Léon BARON Né le 24 novembre 1, rue des carrières.
- Tom DEROUET Né le 11 décembre 2, les Vignes.
- Iloan MOREAU Né le 14 décembre 19, route de la Tranchais.
- Alice DEROMBISE Née le 17 décembre 3. la Porchetière.

MARIAGE

- Simon SEWERYN et Aude TURPAUD Le 1er juin 2 bis le Champ Fleury.
- Vincent RACINEUX et Sandra BOSSARD Le 7 septembre -7 bis rte Tranchais.



DÉCÈS

- Joseph LECHAT 92 ans, a été domicilié 49 rue du Vignoble
- Christian POTIRON 78 ans, a été domicilié 1 chemin des Bretellières.
- Marie Josèphe CUSSONNEAU 92 ans, a été domiciliée La Coquetière.
- Frédéric MARTIN 67 ans, a été domicilié 9 rue de la Chaussaire.
- Jean PEREZ 81 ans, a été domicilié 10 route de la Tranchais.
- Claude BAHUAUD 86 ans, a été domicilié 4 la petite Tranchais.
- Maurice JOBARD 64 ans, a été domicilié La Croix Blanche.
- Michel LOIRET 64 ans, a été domicilié 26 rue d'Anjou.
- Michel ROUSSEAU 59 ans, a été domicilié 4 la Pouinière.
- Denise LECHAT 93 ans, a été domiciliée 9, la Gandonnière.
- Renée BARON 87 ans, a été domiciliée 2, Beauséjour.
- Damien MARTIN 33 ans, a été domicilié 7, Le Champ Oger.
- Marie PRETET 63 ans, a été domiciliée 4, rue de la Commune.



URBANISME



♦ <u>Déclarations préalables</u>

TABARY Thomas 4 bis, le Champ Oger Panneaux photovoltaïques.

LAMEIRAS Filipe 11, rue des Corbetières Piscine, abris de jardin et clôture.

PICOT Jean-François 2, La Grande Tranchais Réhausse pan de toiture.

JEANNEAU Joseph 1, La Lande Changement porte de garage.

EMERIAU Olivier 7, impasse du Souchais Clôture

ESSEUL Bruno 25 bis, rue de l'Ecole Préau et clôture

FOULONNEAU Jean-Paul 1, ch. du Moulin Blanc Panneaux photovoltaïques.

MOSSARD Sylviane 34, route de la Tranchais Construction d'un mur mitoyen.

OLLIE Sabrina 7, le champ Fleury Piscine.

IMPORTANT



Vous préférez consulter le bulletin municipal directement sur le site de la commune alors que vous le recevez par voie postale. Dans ce cas, nous vous remercions de bien vouloir en informer la mairie par tous moyens à votre convenance dans les meilleurs délais.

Par avance merci beaucoup.

COURS DE PEINTURE



Mr. BATTISTELLA dispense gratuitement ses connaissances en dessin, gravure et peinture tous les jeudis de 20h30 à 22h30.

Un groupe de 10 à 12 personnes se réunit à la salle St François.

Renseignements: 02.53.78.17.47.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).



VOUS SOUHAITEZ AIDER UNE ASSOCIATION DE LA REGRIPPIERE

Vous avez un peu de temps et souhaitez aider une association de La Regrippière, nous avons ce qu'il vous faut.

En effet l'ASCR section cirque recherche 1 à 2 personnes pour effectuer les trajets du pédibus, les mardis de 17h00 à 17h30.

Le pédibus part de la périscolaire à 17h chaque mardi pour amener un groupe de jeunes enfants (4 à 6 ans) à la salle polyvalente afin de pratiquer leur sport. Cette proposition permet ainsi à des enfants dont les parents travaillent de pouvoir avoir accès à une activité sportive et culturelle sur leur lieu de résidence.

Ils sont accompagnés par 2 bénévoles qui se relaient une semaine sur 2 pour faire le trajet et aider les enfants à se préparer pour l'activité.

Il nous manque actuellement 1 à 2 personnes pour assurer une "qualité de service", n'hésitez pas à vous joindre à nous.

Belle journée et à très bientôt. Contact

Contact: Violaine Suteau 02.40.54.96.81 ou 07.81.29.26.95.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Les deux tours des prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

CE QUI CHANGE POUR CETTE ELECTION:

 L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédente le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.



• La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électorale unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

• L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site :

service-public.fr



ANIMATION CULTURE TOURISME

CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS

MAISONS FLEURIES

<u>1er</u> - TERRIEN Joël et Yvonne-Marie, 32 rue du Vignoble.

<u>2ème</u> - PICOT Jean-François et Valérie, 2 La Grande Tranchais.

- GERARD Robert et Yvonne, 4 La Porchetière.
- BENDAOUD Jacques et Géraldine, 15 La Gandonnière
- PINEAU Joseph et Christiane, 2 Les Tirelières.
- GOURAUD Jean et Josette, 3 La Petite Aujardière.
- BRUNETIERE Yvonne, 51 bis rue du Vignoble.
- CESBRON Norbert et Eliane, 34 rue du Vignoble.
- POTIRON Jean-Marie et Marie-Annick, 29 route de la Tranchais.
- FAUCHER Jérôme et Stéphanie, 13 rue du Pinier.
- TRICHET Gilles et Marie-Jacqueline, 13 rue de La Chaussaire.

3ème - FLEURANCE Louis, 29 rue du Vignoble.

- JUBEAU Philippe et Suzanne, 32 route de la Tranchais.
- GOURBIL Anne, 21 rue de l'Ecole.
- VAIDIS Julien et BOMPAS Agnès, 6 place du Prieuré.
- BULTEAU Gabriel et Chantal, 2 chemin des Bretellières.



BALCONS FLEURIS

<u>1er</u> - FLEURANCE Thérèse, 7 La Roussière.

- TERRIEN Maurice et Claudine, 5 La Rinelière.
- BOITEAU Joseph et Jeannette, 6 La Petite Aujardière.

<u>2ème</u>

- EMERAUD Patrice et Clarisse, 3 Les Douves.
- LEVEQUE Sophie, 3 La Fleurancellerie.
- BONDU Bruno et Patricia, 4 place Saint-Joseph.
- OLIVIER Alain et Marie-Thérèse, 13 place St Joseph.



LES AMUS'CADETS - SAISON THÉÂTRALE 2020

Cette année, les Amus'cadets ne vous disent pas tout

Non, nous ne sommes pas en train de révéler un secret sur la plus grande troupe de théâtre de La Regrippière. Nous vous invitons simplement à venir les applaudir cette année encore sur trois week-ends consécutifs et pour 6 séances :

Les samedis 7, 14, et 21 mars et vendredi 20 mars à 20 h 30. Les dimanches 8 et 15 mars à 15 h.

Du rire, de la bonne humeur garantie. Les Amuscadets vous présentent :

« JE NE LUI AI PAS ENCORE TOUT DIT » (Comédie de Patricia Haubé)

Alex souhaite ouvrir avec son ami Stéphane une discothèque à Nice mais il n'a pas les fonds nécessaires. Les propositions de Stéphane pour trouver cet argent sont pour le moins farfelues. Alex décide alors de demander une aide financière à Thérèse sa mère, femme autoritaire et grenouille de bénitier qui va accepter à condition que son fils lui présente une future belle fille posée et distinguée, aux antipodes des jeunes femmes que fréquente d'ordinaire Alex. Celui-ci au pied du mur, va faire appel à son amie de longue date, Bénédicte, pour jouer le rôle de la parfaite future épouse auprès de la maman exigeante. Cela aurait pu très bien fonctionner si un petit grain de sable n'était pas venu tout bouleverser. Par un mauvais concours de circonstance, Bénédicte se retrouve en religieuse...

Réservations à partir du 15 février 2020 lesamuscadets@gmail.com 06.84.49.59.31

AMBIANCE CONVIVIALE AU REPAS DES AINÉS

Comme chaque année, la municipalité invite, le temps d'une journée, ses aînés à un repas. Cette année, samedi 9 novembre, ils étaient 86 à rejoindre la salle polyvalente. Parmi ces vénérables, la doyenne, Marie-Josèphe BOURGET, 94 ans et Joseph LOGEAIS, 89 ans. L'ambiance était au rendez-vous après le repas préparé par Laurent DUGRAY.



CLUB DE L'ESPÉRANCE

Assemblée générale le **MARDI 21 JANVIER** à partir de 14 heures. Inscription 15€, remise des cartes d'adhérents. Galette des rois. Rendez-vous à la salle polyvalente de la Regrippière. Nous vous souhaitons une bonne année.



BIBLIOTHEQUE DE LA REGRIPPIÈRE

L'équipe du réseau des bibliothèques vous souhaite à toutes et tous, une bonne et heureuse année 2020. Découvrez dès maintenant, sur notre site, les principaux rendez-vous de ce premier semestre.

Et voici, à La Regrippière, ceux des deux mois à venir...



A VOS AIGUILLES

Rejoignez les bénévoles pour un rendez-vous convivial autour du tricot et des travaux d'aiguilles.

Le vendredi, à partir de 20h30 17 janvier et 21 février

HEURE DU CONTE ET CROC'JEUX « AGLAGLA »

Mercredi 22 janvier

À 15h30, les petites oreilles des 3/6 ans n'ont qu'à bien se couvrir. Des histoires de grands froids et d' « aglagla » souffleront dans la bibliothèque.

Entre 16h et 18h, continuez avec votre rendez-vous ludique. Venez jouer seul, en famille ou entre amis, aux différents jeux de société choisis par les animatrices de Croc'loisirs.

EXPOSITION ET CONCERT DESSINÉ

Tour à tour soleil et lune, neige et mer viennent révéler la plénitude d'une nature exubérante, faite d'ombres et de lumières.

Les œuvres d'Antoine Guilloppé s'exposent dans vos bibliothèques. Depuis 2010, cet auteur-illustrateur a développé une nouvelle forme d'illustrations avec l'aide de la technique de découpe au laser.

Transparentes, claires et lumineuses, ses créations sont de véritables dentelles de papier.

« À pleine page »

Une exposition de l'Imagier Vagabond

Du mardi 28 janvier au vendredi 21 février

Médiathèque de Vallet, bibliothèques du Pallet et de La Regrippière.

Concert dessiné

Avec Antoine Guilloppé et Hugo, chanteur-compositeur

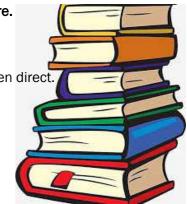
Au rythme de la guitare et des chansons d'Hugo, Antoine dessine en direct Dédicaces à l'issue du spectacle avec la librairie l'Odyssée.

Vendredi 7 février à 20h à la médiathèque de Vallet.

À partir de 8 ans, inscriptions à partir du 24 janvier.

Bibliothèque de La Regrippière, place du Prieuré.

Mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h, samedi de 10h30 à 12h et dimanche de 10h30 à 12h. 02.40.33.91.84 / bibliotheques@cc-sevreloire.fr / http://bibliotheques.cc-vallet.fr





ENFANCE JEUNESSE

ÉCOLE CLÉMENT PELLERIN

JOURNÉE SÉCURITE ROUTIÈRE

Le jeudi 14 novembre, nous avons accueilli à l'école, l'animateur sportif départemental Jean - Baptiste MICHEL, et trois de ses collègues pour mettre en place une journée autour de la sécurité routière et de la pratique du « vélo ». C'est la deuxième année consécutive que cette opération est mise en place.

Nous avons accueilli aussi tous les CM de l'école du Sacré Cœur et tous les CM de la commune ont pu vivre cette journée ensemble.



-Vérifier l'état de leur vélo et vérifier que son équipement est règlementaire : attention aux amendes .



- -Pratiquer le vélo sur une piste cyclable et mettre en œuvre cette pratique en respectant les panneaux de signalisation : « comme en vrai » .
- -Pratiquer le vélo « en groupe » car il est rare que les enfants se baladent seuls ; et évoluer en groupe nécessite une organisation bien pensée.
- -Réfléchir et construire ensemble des réflexes pour agir en cas d'accident, avec les premiers réflexes de secouristes : apprendre à porter secours ça ne s'invente pas.

Cette journée fut très agréable, riche en échanges et en découvertes.

Maintenant, il ne reste plus qu'à pratiquer. Ce rendez-vous devient une habitude, nous souhaitons le reconduire tous les ans tellement il trouve sa place dans la vie scolaire et personnelle des élèves.

COMMÉMORATION 11 NOVEMBRE

Nous avons travaillé en classe sur les guerres mondiales qui ont secoué la France au XXème siècle.

Au-delà des évènements et des explications, les élèves ont lu des lettres des Poilus pour découvrir leur vie, leurs impressions, leurs craintes, leurs espoirs... et ainsi leurs relations avec leur famille.

Avec les CM de l'école du Sacré Cœur, nous avons ensuite rencontré plusieurs anciens combattants qui ont pu partager avec nous ce qu'est l'état de guerre, les souvenirs qu'ils ont de leur enfance et les récits qu'ils transmettent encore de leurs parents qui ont connu ces guerres.



Emotions au rendez-vous

Ces échanges ont trouvé une belle conclusion lors de la cérémonie du 11 novembre où nos élèves ont fait part de leurs propres impressions découvertes lors des lectures des lettres des





PLACE À 2020

Toute l'équipe éducative de l'école Clément PELLERIN vous souhaite une très belle et agréable année 2020.

Nous vous souhaitons qu'elle vous apporte tout le bonheur dans votre vie familiale professionnelle et/ou associative.

INSCRIPTIONS À L'ECOLE

Avec cette nouvelle année débute déjà la préparation de la rencontrée scolaire 2020/2021.

- -Si votre enfant est né en **2017**, il entrera en **Petite Section** de maternelle en septembre prochain.
- -Si votre enfant est né en **2016**, vous pouvez entrer en contact avec nous afin d'échanger à ce sujet.

Nous vous invitons à nous contacter dès ce début d'année :

-soit par mail : ce.0440781k@ac-nantes.fr -soit par téléphone : 02.40.33.61.44

NOUVEAUTÉ : Vous trouverez à l'adresse suivante notre tout nouveau blog de l'école : plus moderne. Il nous permettra de vous informer et vous y trouverez toutes les informations dont vous avez besoin : http://passerelle2.ac-nantes.fr/clementpellerin/

A très bientôt,

Toute l'équipe enseignante de l'école Clément PELLERIN

<u>USEP</u>

Les CP-CE1 de Clément Pellerin ont accueilli leurs homologues de la Chapelle-Heulin et de Vallet pour une journée sportive sous l'égide de l'USEP. De nombreuses activités ont été proposées autour du badminton, du handisport et du parachute.

L'objectif de ces trois rencontres sportives annuelles est avant tout de créer un moment d'échanges avec des élèves d'autres classes, d'autres écoles ; mais c'est aussi de permettre la découverte d'activités plus spécifiques.



Le handisport

Un handisport est un sport dont les règles ont été aménagées pour qu'il puisse être pratiqué par des personnes ayant un handicap physique ou sensoriel. Beaucoup de ces sports sont basés sur des sports existants, comme la bocchia, à laquelle les enfants ont joué. Il s'agit d'une pétanque adaptée aux personnes en situation de handicap moteur.

L'objectif est de permettre aux enfants une meilleure compréhension de la situation de handicap et de développer chez eux une adaptation de leur attitude face à la différence, quelque soit la forme qu'elle prend.

Le parachute

Il s'agit d'une grande toile résistante de plusieurs couleurs. Son utilisation par toute une classe en fait un outil particulièrement original pour des activités de motricité.

Ce jeu permet de développer la coopération et l'esprit d'équipe. L'activité est centrée autour du jeu et du plaisir de réaliser une action collective : gagner ensemble.



MEDIATHEQUE

A deux reprises, au cours de cette période les CP-CE1 ont été accueillis à la médiathèque par les bénévoles et l'animateur qui leur ont notamment offert la lecture d'un album d'Olivier DOUZOU, qui offre une réécriture de Boucle d'Or et les trois ours. La manière originale dont cette histoire traditionnelle est illustrée a beaucoup plu aux enfants. L'originalité est suscitée par les jeux de mots et les formes géométriques choisies pour mettre en scène les aventures de notre illustre héroïne.

Un vrai moment de plaisir pour les élèves.

ACTIVITES AQUATIQUES



Les séances de natation à la piscine dont ont pu bénéficier cette année tous les élémentaires (du CP au CM2) se sont achevées. Les élèves ont été pris en charge par les enseignants et les maîtres-nageurs de la piscine Naïadolis de Vallet.

L'objectif est de permettre à chacun quelque soit son niveau de base de progresser afin d'être capable de répondre à quatre compétences : entrer dans l'eau, s'immerger, se laisser flotter et se déplacer.

GRAND GOÛTER

En cette veille de vacances de Noël, les élèves de Clément Pellerin ont invité leurs parents lors de notre coutumier Grand Goûter. Il leur a été offert de déguster des truffes, des gâteaux secs et de pain d'épices et autres brochettes de fruits de saison, confectionnés par les élèves et d'autres gourmandises offertes par quelques parents. Au cours de ce moment de convivialité, les CP-CE1 ont chanté « Let it snow », à la grande fierté, pour sûr, de leurs maîtresses, et au plaisir, nous l'espérons, des parents présents.



SACRÉ-CŒUR INFOS

Plusieurs temps forts pour cette dernière période scolaire de l'année 2019, avec notamment la préparation de notre spectacle de Noël.



Plusieurs temps forts pour cette dernière période scolaire de l'année 2019, avec notamment la préparation de notre spectacle de Noël.

Mais tout d'abord pour avancer ensemble sur le chemin de l'AVENT, chaque jour, les élèves de l'école se sont retrouvés pour décorer le sapin de l'école et pour chanter. Nous avons découvert ensemble les histoires avec le calendrier de l'avent, nous avons réalisé les bricolages pour orner le sapin citoyen de la commune, et nous avons cuisiné des sablés de Noël et des roses des sables pour le marché de Noël.

Notre spectacle de Noël s'est déroulé le 14 décembre 2019 à la salle polyvalente de la Regrippière. Tous les élèves nous ont offert un merveilleux spectacle issu de la comédie musicale « La Forêt de Clochepan ».

L'histoire raconte que dans la Forêt de Clochepan arrive un peintre étrange. Max le hibou et Pat' le mille-pattes sont très inquiets... Le peintre va peu à peu modifier son environnement avec son pinceau. Mais s'agit-il vraiment d'un peintre ?







A la fin du spectacle, le Père Noël est venu distribuer des cadeaux à tous les élèves.

Afin de préparer cette superbe fête nous avons bien répété nos chants et textes, et Cédric de l'école de musique de Vallet a fait virevolter les notes de son piano.

Le vendredi 20 décembre 2019, les élèves de l'école ont partagé une célébration « En route

vers Noël avec Marie » pour se préparer à Noël.

Retrouvez tous les projets de l'école sur notre site internet :

sacrecoeur-laregrippiere.fr
Si vous souhaitez prendre contact avec la directrice, Mme Françoise BARRE
Par courriel: école.sacre.coeur@gmail.com/

Par téléphone : 02.40.33.63.60













RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES



QUE FAIRE EN SÈVRE & LOIRE ?

LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES SÈVRE & LOIRE ORGANISE DES SPECTACLES, DES RENCONTRES LECTURE EN FAMILLE OU ENTRE AMIS, RETROUVEZ ICI NOTRE ACTU.

Savourez les Contes d'hiver et de passage, de la Cie Omi Sissi et les heures du conte. Jouez avec Croc'loisirs et la Ludosphère en famille ou entre amis. Et aussi, préparez votre rentrée 2020! Bloquez votre soirée du 18 janvier pour une Nuit de la lecture sous le signe du voyage!

CONTES D'HIVER ET DE PASSAGE – CONTE ET MUSIQUE

VENDREDI 6 DÉCEMBRE À 19H Médiathèque de Vallet /
Public familial / enfants à partir de 4 ans / avec Sarah El Ouni et
Guillaume Grégoire, de la Compagnie Omi Sissi
Le vent de l'hiver viendra vous murmurer les histoires que

la neige a cachées sous son grand manteau blanc. Dans ce tourbillon d'histoires, soyez en sûrs, il n'y a aucun risque d'attraper froid!

NUIT DE LA LECTURE : VOYAGES, VOYAGES !!

SAMEDI 18 JANVIER DE 18H À 22H30 Tout public

Prendre la poudre d'escampette en plein mois de janvier... pas si simple. Vous aurez quelques énigmes à résoudre pour vous échapper.

Quentin Mayet et ses coéquipiers de « Chez l'Hippogriffe » seront présents toute la soirée pour vous en proposer sous forme de jeux et d'escape game.

Et tout au long de la soirée, lectures, jeux, témoignages de voyageurs et découvertes d'applications sur les tablettes numériques à la médiathèque.

RETROUVEZ NOTRE PROGRAMME COMPLET SUR HTTPS://BIBLIOTHEQUES.CC-SEVRELOIRE.FR

Vallet vendredi 6 décembre 19500 Contes d'hiver et de passage samedi 7 décembre 10h30-12h00 Croc'jeux et Heure du conte La Regrippière vendredi 13 décembre 20h30 A vos aiguilles! La Regrippière 10h30 et 11h00 samedi 14 décembre Heure du conte Vallet vendredi 20 décembre 20h30 Soirée Jeux Ludo'sphère

vendredi 27 décembre 15h30 Heure du conte La Chapelle-Heulin
 vendredi 17 janvier 20h30 A vos aiguilles La Regrippière samedi 18 janvier 10h30-12h00 Croc'jeux La Regrippière vallet
 samedi 18 janvier 18h00-22h00 Nuit de la lecture Vallet





Vous allez recevoir avant le 1^{er} janvier 2020, un calendrier de collecte de vos bacs à ordures ménagères et vos sacs de tri jaune.

Conservez précieusement ce calendrier, il vous informe des jours de passage du camion benne avec notamment les éventuels reports de collecte.

Aussi, pensez à sortir votre poubelle la veille au soir du passage du camion.

Pour tous renseignements, consultez notre site internet dédié aux déchets : https://dechet.cc-sevreloire.fr

PISCINE DIVAQUATIC

QUELS TRAVAUX PRÉVUS POUR L'ESPACE AQUATIQUE AU LOROUX-BOTTEREAU ?

CONCRÉTISATION DU PROJET DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DU BÂTIMENT DE LA PISCINE DIVAQUATIC AU LOROUX-BOTTEREAU



Le projet de réhabilitation du bâtiment de l'Espace Divaquatic, au Loroux-Bottereau, se concrétise après plusieurs mois d'étude, grâce à la validation en conseil communautaire, le mercredi 30 octobre.

Le projet prévoit notamment, des améliorations, en termes d'isolation thermique, de restructuration de l'existant, un agrandissement pour réaménager le hall d'accueil, les vestiaires et, de créer des locaux administratifs.

Les travaux vont apporter un service supplémentaire aux nageurs, grâce à la transformation du bassin extérieur existant en bassin nordique. Utilisable toute l'année, l'eau du bassin sera chauffée à 28°. L'accès au bassin nordique se fera par un sas tempéré. Une clôture vitrée de 1,80 mètre, à effet brise-vent, entourera le bassin nordique équipé de gradins et de plages végétales. Sa mise en service va permettre d'offrir d'avantage de créneaux d'ouvertures au public. L'opération, comprenant les études, les honoraires de la maîtrise d'ouvrage et les travaux, est estimée à 4,3 millions d'euros pour la Communauté de communes Sèvre & Loire.

Ouverture du bassin nordique prévue à l'été 2021, avec une fermeture d'environ 12 mois sur une période prévue entre l'été 2020 et l'été 2021.

INFOS TRAVAUX - LE CENTRE AQUATIQUE NAÏADOLIS À VALLET SERA FERMÉ DU 27 JANVIER 2020 AU 31 MAI 2020

RENSEIGNEMENTS: Piscines / https://piscine.cc-sevreloire.fr

AGENDA

CONCERT DE CLOTÛRE DES SEMAINES DE LA PARENTALITÉ

Le Groupe Coucoucool présente "ÇA ME PLAÎT", le 1er décembre 2019, à 15h ou à 17h, un spectacle avec des instruments plutôt cool (voix, guitare, banjo, piano-toy, batterie) et des musiciens assez cool aussi. Venez participer à ce bal folk-rock en famille!

- RDV de 15h à 16h ou de 17h à 18h le 1er décembre
- Sur réservation au 02 40 36 87 76
- RDV à la Salle La Chapelaine - rue du Stade, à Divatte-sur-Loire

Sur place, un espace restauration tenu par des jeunes, pour prendre un petit goûter!

TÉLÉTHON À LA PISCINE NAIADOLIS A VALLET

le 7 décembre 2019

L'espace aquatique Naïadolis, en partenariat avec l'association « Sourire pour la vie », s'engage auprès du téléthon en proposant des baptêmes de plongée pour les enfants et les adultes. Pour tout baptême acheté, une partie sera reversée au téléthon. Réservez au 02 40 33 77 21.

VACANCES DE NOËL

à la Piscine Naiadolis à Vallet STRUCTURES GONFLABLES & CONCOURS DECO DE NOEL Pour fêter l'arrivée du Père Noël, Naïadolis vous invite en famille ou entre amis, vous amuser sur la structure gonflable. L'équipe organise aussi, un concours de décorations du 18 au 23 décembre. Confectionnez vous même une décoration de noël qui sera accrochée dans le hall de la piscine. Résultat du concours le 24 décembre

SOIRÉE CINÉ À LA PISCINE NAIADOLIS A VALLET

vendredi 17 janvier 2020 Tarif spécial Infos / Résa au 02 40 33 77 21 ou https://piscine.cc-sevreloire.fr

rèvre & loire neur



CERTAINS RÊVENT D'INCROYABLE
d'autres le fabriquent!

C'itroi purte

C'itroi pur

SUIVEZ LE RYTHME, SUIVEZ NOS ACTUS,

VISIONNEZ NOS VOEUX SUR LENTRAINANTE.CC-SEVRELOIRE.FR

L'année 2019 a été placée sous le signe de la mise en ligne de nos 4 sites internet et du site portail. Ils sont tous accessibles à partir de "cc-sevreloire.fr" mais aussi, d'une adresse internet dédiée pour l'institution, les déchets, les piscines, et le site vitrine l'entrainante Sèvre & Loire.

2.020 sera résolument tournée vers le digital et notamment, vers le développement des réseaux sociaux pour sèvre & loire, et pour ne rien manquer de l'actualité de sèvre & loire, suivez-nous sur :

- FACEBOOK @COMMUNAUTEDECOMMUNESSEVREETLOIRE
- TWITTER.COM/LENTRAINANTE
- VIMEO.COM/SEVRELOIRE
- INSTAGRAM.COM/LENTRAINANTESEVRELOIRE
- LINKEDIN @L'ENTRAINANTE SEVRE & LOIRE



DÉCHETS

VOTRE CALENDRIER DE COLLECTÉ ES RRIVÉ DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES

DÉBUT JANVIER, VOUS AVEZ RECU UN CALENDRIER "COLLECTE DES DÉCHETS". Attention, conservez-le bien précieusement, il vous informera tout au long de l'année 2020 des jours de passage du "camion benne" et vous précisera les éventuels reports de collecte durant toute l'année 2020.

- Astuce N°1: Je pense à coller mon calendrier sur mon frigo pour ne plus oublier de sortir mes poubelles le bon jour!
- Astuce N°2: Je pense à sortir mon bac à ordures ménagères et mon sac de tri jaune, la veille au soir du passage du camion.

UN DOUTE, UNE QUESTION, CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET DES DÉCHETS : DECHET.CC-SEVRELOIRE.FR



SEMAINES DE LA PARENTALITÉ

ET SI ON FAISAIT LE BILAN ?

LE 1ER DÉCEMBRE 2019, 400 PERSONNES ASSISTAIENT AU SPECTACLE DE CLÔTURE DES SEMAINES DE LA PARENTALITÉ. AU DELÀ DE CE SUCCÈS FINAL, CE SONT CES 3 SEMAINES QUI ONT ÉTÉ UNE VRAIE RÉUSSITE!

TROIS SEMAINES AUTOUR DE LA PARENTALITÉ POUR S'INFORMER. **ÉCHANGER AVEC DES** PROFESSIONNELS OU DES BÉNÉVOLES Organisé par le Centre SocioCulturel (CSC) Loire-Divatte, et la Communauté de communes Sèvre & Loire (CCSL), ce projet a été

porté par des parents, de nombreux partenaires et soutenu par les élus. Toutes les communes et les associations locales se sont investies dans la mise en œuvre de cette

Au programme de l'événement familial. des conférences, des ateliers parents/enfants, des groupes de paroles, des rencontres autour de différents thèmes tels que la santé, le bien-être, les questions d'éducation, les loisirs, la petite enfance, les questions de

parentalité...

UN CONCERT DE CLÔTURE POUR LES PARENTS ET LES ENFANTS

Le 1er décembre, le concert « Ça me plaît » du groupe Coucoucool a réuni

400 personnes à Divatte-sur-Loire. Un concert joyeux, festif pour une fin en beauté! Les deux musiciens étaient venus réchauffer l'ambiance hivernale en donnant un concert au tonalité enfantine et entraînante ! Un après-midi convivial et familial proposé à l'initiative du groupe de parents, du CSC et de la CCSL.

Retrouvez la rétrospective en images sur notre site

lentrainante.cc-sevreloire.fr

DU 12 NOVEMBRE AU 1ER DÉCEMBRE 2019,

1340

PARTICIPANTS

ET 52 ÉVÉNEMENTS SYNONYMES D'ÉCHANGE, D'ÉMOTION, DE JOIE ET DE PARTAGE EN FAMILLE.

des ateliers yoga, des ateliers de massage ou de poterie, à vivre avec ses enfants, ou encore la découverte d'un escape game en famille, un concert-spectacle... Trois

semaines pour partager du temps

en famille ou s'informer, se soutenir

UN VRAI SUCCES POUR **CES 3 SEMAINES DE PROGRAMMATION** RICHES ET VARIÉES

Etaient au programme: une conférence sur les réseaux sociaux. une autre sur le savoir dire non, un apéro-papotage entre parents et assistantes maternelles,

dans la fonction d'être parent. De nombreuses familles ont répondu présentes, soucieuses de vivre des moments forts avec leurs enfants.

DES ACTEURS PARENTALITÉ ENGAGÉS

A l'initiative de parents et co-pilotées par le CSC et la CCSL, ces 3 semaines de la parentalité ont vu le jour, arâce à l'implication des acteurs locaux de la parentalité : les services enfance et jeunesse des communes ; les bibliothèques municipales et le réseau intercommunal des bibliothèques ; les écoles de musique ; le Relais Assistants Maternels (RAM); les associations, Pluri'L; Croc'jeux; Histoires de Parents : la Protection Maternelle et Infantile.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES SEMAINES DE LA PARENTALITÉ

ou participer à l'élaboration de prochaines actions avec d'autres parents, prenez contact avec Madeline VERGUET, Responsable Enfance & Parentalité à la Communauté de communes Sèvre et Loire: 02 51 71 92 12 ou par mail à m.verquet@cc-sevreloire.fr



OFFRE D'EMPLOI

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE & LOIRE RECRUTE UN AIDE SOIGNANT(e) POUR LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (H/F)

Lieu d'intervention : Le Loroux-Bottereau et les alentours 1 CDD d'un an à compter du 1er janvier 2020

DESCRIPTION DU POSTE:

Sous la responsabilité du Manager du Service du SSIAD, l'aide-soignant (e) favorise le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap en préservant leur autonomie et en leur assurant sécurité et confort, accompagne la personne jusqu'à la fin de vie, soutient les proches. Son rôle d'écoute et sa fonction relationnelle sont essentiels pour permettre aux bénéficiaires de rester le plus autonome possible. Ces prestations de services s'établissent en fonction d'un planning défini.

VOS MISSIONS PRINCIPALES SERONT:

- Assurer des soins de nursing (toilette complète ou aidée, soins d'incontinence...), aider à l'habillage et/ou le déshabillage, aider aux transferts
- Surveiller l'état cutané, l'élimination, l'hydratation, l'observance du traitement de la personne
- Avoir un rôle de prévention et de stimulation auprès des personnes
- Assurer des transmissions écrites et orales
- Discerner le caractère urgent d'une situation afin d'alerter les IDE ou le médecin
- Entretenir le matériel utilisé et s'assurer du bon fonctionnement du matériel médical
- Accueillir et accompagner les stagiaires et les remplaçants
- Assurer des soins de confort
- Savoir adapter les soins à l'état de la personne
- Avoir de l'empathie
- Etablir une relation de confiance
- Transmettre aux IDE les demandes et questionnements des proches

SAVOIRS:

- Diplôme d'Aide Soignant(e)
- Expériences souhaitées dans ce secteur d'activité

CONDITIONS D'EXERCICE:

- Travail 1 week-end toutes les 4 semaines
- Permis B indispensable

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter : Frédérique CHEVALIER Manager du Service SSIAD Ligne 02.51.71.75.72 f.chevalier@cc-sevreloire.fr

Lettre de motivation et CV (merci de privilégier le mail <u>rh@cc-sevreloire.fr</u>) à l'attention de : Monsieur le Président de la Communauté de communes Sèvre et Loire – 1 place du Général de Gaulle 44330

L'ACCUEIL FAMILIAL THÉRAPEUTIQUE RECRUTE

Nous recherchons, sur le département de la Loire-Atlantique, des familles d'accueil à temps plein pour accueillir à leur domicile des personnes adultes, atteintes de troubles psychiques stabilisés, ne disposant pas de suffisamment d'autonomie pour vivre seules, et pour les accompagner au quotidien.

Les familles bénéficient d'un accompagnement de proximité par les équipes médicopsychologiques du service (RDV réguliers avec le médecin, visites à domicile du psychologue...).

Les accueillants familiaux sont embauchés dans le cadre d'un contrat de travail de droit public avec salaire, indemnisation pour frais, formation continue, congés.

Conditions préalables au recrutement :

Disposer d'une chambre de 9m2 minimum à disposition de l'accueilli.

Etre titulaire du permis B et détenteur d'un véhicule.

Le foyer doit disposer d'un autre revenu pour ne pas dépendre uniquement de l'accueil familial.

ACCUEIL FAMILIAL THÉRAPEUTIQUE ADULTES

Forum d'Orvault – 36 rue Jules Verne - 44700 ORVAULT Isabelle CHEVALIER 02.40.48.89.13 Email : aft.nantes@ch- blain.fr

GROUPE PRÉVENTION SUICIDE: GPS

L'association GPS reste à votre écoute.

Si vous ressentez le besoin de parler de votre mal-être, de votre solitude ou de votre deuil, nous sommes à votre disposition soit au téléphone soit en entretien individuel selon votre besoin.

Des groupes de parole vous sont aussi proposés afin d'échanger et de partager votre vécu.

Alors ne restez pas seul face à vos pensées, n'hésitez pas à nous contacter.



www.groupepreventionsuicide44.fr



02.40.46.27.52

(Répondeur téléphonique écouté chaque jour par la permanence).

LE COIN DÉTENTE



LES CONSEILS DE MAXIME ET JEAN-JACQUES MACÉ

Tout d'abord, veuillez accepter tous nos vœux de bonne année et de bonne santé pour cette année 2020.

Nous vous souhaitons le meilleur dans vos projets et votre potager.

Si les journées courtes et pluvieuses n'incitent pas à sortir au jardin, quelques efforts seront pourtant nécessaires pour que la belle saison donne le meilleur d'elle-même.

Il faut impérativement terminer les travaux d'hivernage et notamment finir d'installer les protections des plantations avec un paillis et un voile d'hivernage.

En ce début d'année, le potager est au repos mais on peut déjà acheter les plants de pomme de terre précoces.

En effet vous pourrez ainsi les mettre à germer dans une caisse près d'une source de chaleur et à la lumière.

Sous châssis ou en serre vous pourrez aussi semer les radis TRETO, les navets PRIMOX et les carottes à forcer.

Vous pourrez aussi planter les choux pointus, les choux verts de 2 ans, l'ail et les oignons blancs.

N'oublions pas que c'est aussi le moment des plantations d'arbustes et fruitiers, de préférence en « racines nues ».

Vous pouvez aussi commencer la taille des poiriers et des pommiers, en dehors des périodes de gel.

Petit conseil pour ceux d'entre vous qui se chauffe au bois, ajoutez de la cendre de cheminée dans vos massifs et aux pieds des arbres fruitiers. Riche en potasse et en oligoéléments, ces cendres donneront un coup de pouce à vos plantes.

Dicton du mois : « janvier sec et beau, remplit cuve et tonneaux ».

LA RECETTE DU MOIS



BUGNES AU CITRON

INGRÉDIENTS POUR 6/8 PERSONNES

- •4 oeufs
- •500gr de farine
- •1 sachet de levure chimique
- •5cl de lait
- •100gr de beurre
- •Sel

- •75gr de sucre en poudre
- •10gr de sucre glace
- •1 citron
- •1cs de rhum
- Huile pour friture



Râpez le citron pour récupérer les zestes.

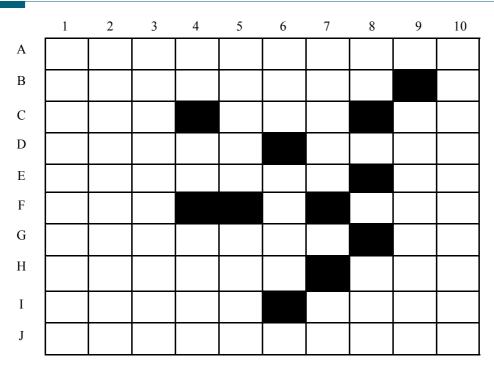
Versez la farine et la levure dans une jatte puis formez un puits au centre. Ajoutez les œufs battus en omelette, le sucre, les zestes de citron, une pincée de sel et le beurre ramolli en petits morceaux.

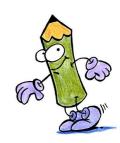
Travaillez la pâte du bout des doigts en incorporant peu à peu le lait. Mélangez puis réalisez une boule de pâte. Enveloppez la boule dans du film alimentaire et placez-la 1h au regrigérateur. Faites chauffer doucement le bain de friture à 170°C.

Etalez la pâte sur une épaisseur de 4mn. Découpez des losanges de 8cm à l'aide d'une roulette dentelée. Faites un trou d'1cm au centre de chaque bugne.

Plongez les bugnes dans l'huile bouillante en prenant garde aux éclaboussures et faites-les dorer 2 à 3 min de chaque côté.

Déposez les bugnes sur du papier absorbant, laissez refroidir puis soupoudrez de sucre glace. Servez.





Jeu proposé par une habitante de La Regrippière. Résultats de ce jeu dans le prochain

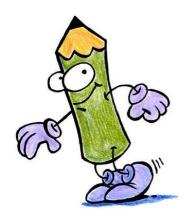
VERTICAL

- 1. Petit pont sur la rivière.
- 2. Instaurait.
- 3. Il peut être meuble, ou adjoint.
- 4. Société anonyme Divinité de la terre Boit en mélange.
- 5. Ouf! ... Comme le cou de la girafe.
- 6. Lettres de Nantes A l'envers tube de lumière.
- 7. On la fait pour le père Noël Lac des Pyrénées.
- 8. Symbole de l'iridium Ceinture jaune.
- 9. Garnir la caisse à outils.
- 10. Vignoble du côté d'Auxerre.

HORIZONTAL

- A. Plantes herbacées au dent de lion.
- B. Détruire totalement.
- C. Besace Ville marocaine Anonyme.
- D. Apparu brusquement Machin, chose...
- E. Méditerranéenne du côté de la crête Règle du dessinateur.
- F. Chaleur animale Mélodie.
- G. Au Canada, on en tire un bon sirop Lettres de lire.
- H. Mélange de cuivre et de zinc Fin de rigolo.
- I. Petit mammifère rongeur Suivre les ordres.
- J. Pour souffler les bougies.

RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Α	С	0	Q	U	Ε	L	ı	С	0	T
В	U	S	U	R	Р	Α	T	Ε	U	R
С	I	L	Е	S			Ε	Ν	Z	0
D	S	0	S	I	Ε	S		D	0	N
Ε	I		Т	D		Α	ı	R		С
F	Ν	0	ı	Ε		R		I	S	0
G	I	В	0	S		М	Ε	L	U	N
Н	Ε		Ν		М	Е	R	L	Α	N
I	R	Α	Ν	С	0	Ζ		0	N	Ε
J	Ε	R	Е	I	N	Т	Α	N	Т	Ε





PLANNING MEDICAL

• PHARMACIE DE GARDE DU MAINE ET LOIRE ET LOIRE ATLANTIQUE 118 418

PERMANENCE INFIRMIERE

• CABINET INFIRMIER VALLET: 1 bd de l'Europe 44330 VALLET

Mesdames CHAMPIN-FAVREAU & RACOUPEAU ..06.81.97.60.17

• CABINET INFIRMIER GESTE: 3 rue de Bretagne 49600 GESTE

Mesdames BAUDRY-ROUSSELOT-DUGRAY 02.41.56.69.07

• INFIRMIERES LIBERALES:



Police Gendarmerie

18

112
Toutes

Pompiers

NUMEROS D'URGENCE

A VOTRE SERVICE

02.40.33.63.14 **MAIRIE**

Ouvert du lundi au samedi : 9H à 12H30.

M. le Maire reçoit sur RDV, de préférence le matin. Mme HOUSSIN, adjointe aux affaires sociales ou Mme MENARD recoivent sur rendez-vous.

dgs@mairie-laregrippiere.fr

Voirie: M.EVIN - Prendre rendez-vous à la mairie.

PÔLE EMPLOI (ANPE - ASSEDIC) 39.49

7 rue du Chantre - Clisson

POINT RELAIS EMPLOI 02.51.71.92.13

Espace Antoine Guilbaud

1 place Charles de Gaulle - Vallet

MISSION LOCALE 02.40.46.27.52

11, rue François Luneau - Vallet

DÉCHETTERIES DE LA CCSL:

-Vallet - 4 rue des ferronnières

Du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-18h, samedi 9h-18h -Le Loroux-Bottereau - CAD zone du Plessis

Du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-18h, samedi 9h-18h

DÉPUTÉE: Pour rencontrer Sophie ERRANTE:

serrante@assemblee-nationale.fr

10, rue du Cep 44190 Gorges 02.40.05.44.09

CONSEILLER GÉNÉRAL 02.40.06.43.75

M. BERTIN Pierre - Maire du Landreau.

AGENCE POSTALE 02.40.33.62.41

Lundi - mardi - jeudi - vendredi : de 13H30 à 16H30

Mercredi et samedi de 9h à 12h.

Départ courrier : 15h lundi au vendredi 12h samedi.

ADHILA - VALLET 02.40.89.30.15

Info. juridiques, financières et fiscales sur l'habitat, 1er jeudi du mois de 9H à 12H - Bureau 1 -

1bis place Charles de Gaulle - VALLET.

CLIC A TOUT ÂGE 02.51.71.95.89

Permanence tous les mercredis de 9H à 12H (sauf vacances scolaires) - Espace Antoine Guilbaud

11 rue François Luneau à Vallet

CAUE 02.40.33.92.00

Conseiller Architecture. RDV mairie de Vallet 4ème jeudi du mois de 15H45 à 16H45 sur RDV.

TRÉSOR PUBLIC 02.40.33.80.56

15 rue de la Liotterie - Le Loroux-Bottereau

CICAS- ARCO - AGIRC 02.40.48.01.32

Retraite complémentaire des salariés, à la mairie de Clisson. Exclusivement sur rendez-vous.

Groupe Prévention Suicide 02.40.46.27.52

Ecoute + rendez-vous tous les jours - Bureau 2

11 rue François Luneau - VALLET.

FNATH: Association des accidentés de la vie 3ème jeudi du mois de 13H45 à 16H30

11 rue F. Luneau—Vallet 02.40.69.84.71

RECETTE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

3 Boulevard Pusterle - Vallet 09.70.27.51.28

8h30 /12H00 - 13H00 /16H30 du lundi \rightarrow vendredi.

CPAM: Caisse Primaire d'Assurance Maladie

2 rue du Docteur Doussain - Clisson 36.46

CARSAT (ex CRAM) 02.72.00.42.42

11 rue François Luneau - Vallet - Mardi sur RDV

02.40.41.39.27

11 rue François Luneau - VALLET Mercredi sur rendez-vous

CONCILIATEUR DE JUSTICE

11 rue François Luneau - Vallet sur RDV

1er et 3ème jeudi du mois 14h/17h 02.40.33.92.00

RELAIS CAF 08.10.25.44.10

20, rue Emile GABORY Vallet-Jeudi de 14H /16H30 sans RDV et mercredi de 14h à 16h sur RDV Accueil téléphonique : 9h - 11h30 / 13h30 - 15h30

CENTRE MEDICO SOCIAL

PMI (Puéricultrices et médecin) 02.40.33.96.19

Sur rendez-vous. 48 rue d'Anjou à Vallet.

CULTE CATHOLIQUE

Curé: Stéphane BLIN 02.40.33.92.83 Rens: Mme JOLIVET 02.40.33.60.69

ORGANIC 02.40.12.27.22

Retraite des commerçants et artisans, 1er jeudi du mois de 14H à 17H pour les RDV - Bureau 1

1bis Place Charles de Gaulle à Vallet.

CIDFF: Droit des femmes et des familles. Sur RDV -2ème vendredi du mois - 9h à 17h.

11 rue François Luneau Vallet 02.40.48.13.83

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX:

Pierre BERTIN et Charlotte LUQUIAU sont à votre disposition. Prendre RDV au 02.40.99.09.40





















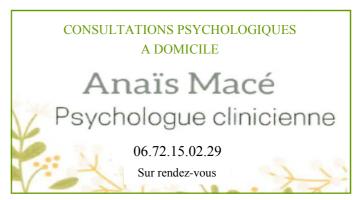
















Gwladys Bouligand

Coach en bien-être 06 29 61 41 51 gw44@hotmail.fr

Suivez-moi sur Facebook : @gwladys.forever 15, rue des fontaines 44330 La Regrippière

www.forefverliving.fr



Muscadet Sèvre et Maine sur lie, Muscadet Vallet, Chardonnay, Sauvignon blanc, Viognier, Sauvignon Gris, Pinot Gris, Petit Manseng

Ouvert toute l'année du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 18h

Château de la Ragotière

La grande Ragotière - 44330 La Regrippière - Tet 02 40 33 60 56 Email: freres.couillaud@wanadoo.fr - www.freres-couillaud.com











Vente de vache et de veau Race charolaise par caissette de 8 à 10kg (6kg pour le veau)

EARL Durand

1, la Grande Aujardière 44330 LA REGRIPPIERE

02.40.33.64.05 durand.armelle@sfr.fr

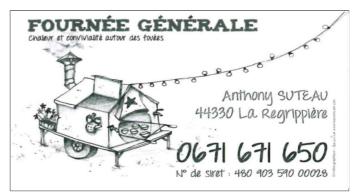












Légumes et aromatiques de saison

La Terre Ferme

La Porchetière 44330 LA REGRIPPIERE

06.52.88.20.21 laterreferme@gozmail.bzh



